

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0029 Séance du Conseil : 10 MARS 2025
ADHÉSION À L'ASSOCIATION INITIATIVE PAYS CATALAN (IPC) POUR L'ANNÉE 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobert se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 mars 2025, à la salle Omnisports située 31 rue du Stade à Laroque-des-Albères (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëticia COPPEE, Huguette PONS, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLLI, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Philippe RIUS donne procuration à Antoine PARRA, Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Patrice AYBAR donne procuration à Christian NIFOSI, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Hervé VIGNERY donne procuration à Huguette PONS, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD donne procuration à Samuel MOLLI, Yves PORTEIX donne procuration à Frédérique MARESCASSIER.

Étaient absents/excusés :

Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 10

Secrétaire de Séance :

Christian NAUTE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250310-DL2025-0029-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception préfecture : 13/03/2025

Depuis plus de 20 ans, l'Association Initiative Pays Catalan (IPC) mobilise les acteurs publics et les acteurs privés au profit de la démocratisation de l'entrepreneuriat et du développement du territoire et de l'emploi par la réussite de toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Ce dispositif vient compléter les fonds propres du créateur / repreneur ou développeur d'entreprise via un prêt d'honneur.

Son approche est unique : compenser le manque de moyens et l'isolement de ceux qui créent par un apport financier (prêt d'honneur) et humain (accompagnement / parrainage par des chefs d'entreprise). L'accompagnement pendant les 3 premières années via le parrainage par des chefs d'entreprise permet d'afficher un taux de pérennité de 100% des entreprises accompagnées.

IPC associe les banques, qui interviennent en complément des prêts d'honneur, et mobilise à travers son réseau des bénévoles qualifiés.

Conscients de ces réalités, Initiative Pays Catalan et la CC ACVI ont la volonté d'œuvrer pour un meilleur accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises sur le territoire intercommunal.

Dans la poursuite du partenariat établi depuis 2017, l'offre proposée par IPC est la suivante : invitation au grand événement économique annuel d'IPC (mois de septembre), organisation d'ateliers, du networking, des remises de chèques avec les élus, des visites d'entreprises Initiative avec les élus locaux / presse, de la visibilité forte via les réseaux, des permanences au Cap/Pôle entrepreneurial, ..., autant d'actions proposées en fonction des besoins recensés localement.

Selon les termes du courrier d'appel à cotisation pour l'année 2025, il est précisé qu'une cotisation socle de 1 000-€ est demandée ainsi qu'une participation financière relevant du modèle choisi par Initiative France de 0,20 cts d'€/habitants. Le montant de cotisation sollicité pour l'année 2025 s'élève à 11 319 €.

La commission développement économique du 11 février 2025 a donné un avis favorable pour l'adhésion à cette association par la CC ACVI.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'adhésion 2025 de la Communauté des communes Albères Côte Vermeille Illibérés à Initiative Pays Catalan (IPC) pour un montant total de 11 319 € (onze mille trois cent dix-neuf euros), et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le renouvellement d'adhésion auprès de l'Association Initiative Pays Catalan (IPC) au titre de l'année 2024, pour un montant total de 11 319-€ (onze mille trois-cent-dix-neuf euros),

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice,

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à M. le Président de l'Association Initiative Pays Catalan (IPC).

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/03/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.